



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Préfecture

Direction des Collectivités Locales,
de l'Utilité Publique et de l'Environnement

Bureau des Installations et Travaux Réglementés
Pour la Protection des Milieux

Dossier suivi par : M. DOMENECH

☎ 04.84.35.42.74

✉ vincent.domenech@bouches-du-rhone.gouv.fr

N° 5-2014 PC

Société ARCELORMITTAL MEDITERRANEE à Fos-sur-Mer

Par arrêté du Préfet n° 5-2014 PC du 10 janvier 2014, des prescriptions complémentaires sont portées à la société ARCELORMITTAL MEDITERRANEE, prescriptions relatives à la surveillance des eaux souterraines, la création d'une nouvelle capacité de transit de 25 000 tonnes de boues de lavage de HF, et la mise à jour des rubriques autorisées, en ce qui concerne son site de Fos-sur-Mer.

Cet arrêté du 10 janvier 2014 peut être consulté à :

- la Mairie de Fos-sur-Mer
- la Préfecture des Bouches-du-Rhône
Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux – Porte 420
Boulevard Paul Peytral
13006 MARSEILLE

Marseille le 14 JAN. 2014

POUR LE PRÉFET
Le chef de Bureau,

Gilles BERTOTHY